

MÉRICOURT



Accusé de réception en préfecture
062-216205708-20250625-SF-2025-CAVILLE-BF
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Note de présentation brève et synthétique Compte administratif 2024

Préparé par le Maire à partir de sa comptabilité, le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin qui suit l'exécution du budget.

Il s'agit d'un document de synthèse qui présente les résultats comptables de l'exercice écoulé et rapproche les prévisions des réalisations effectives, en dépenses et en recettes.

Le service financier de la Ville et les services de la trésorerie de Lens travaillent ensemble pour vérifier, ajuster et présenter à l'examen et au vote des élus deux documents qui présentent des résultats identiques : le Compte Administratif, établi par la Ville, et le Compte de Gestion, établi par la Trésorerie.

L'ensemble des dépenses et des recettes sont réparties en 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux.

Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les chiffres en synthèse

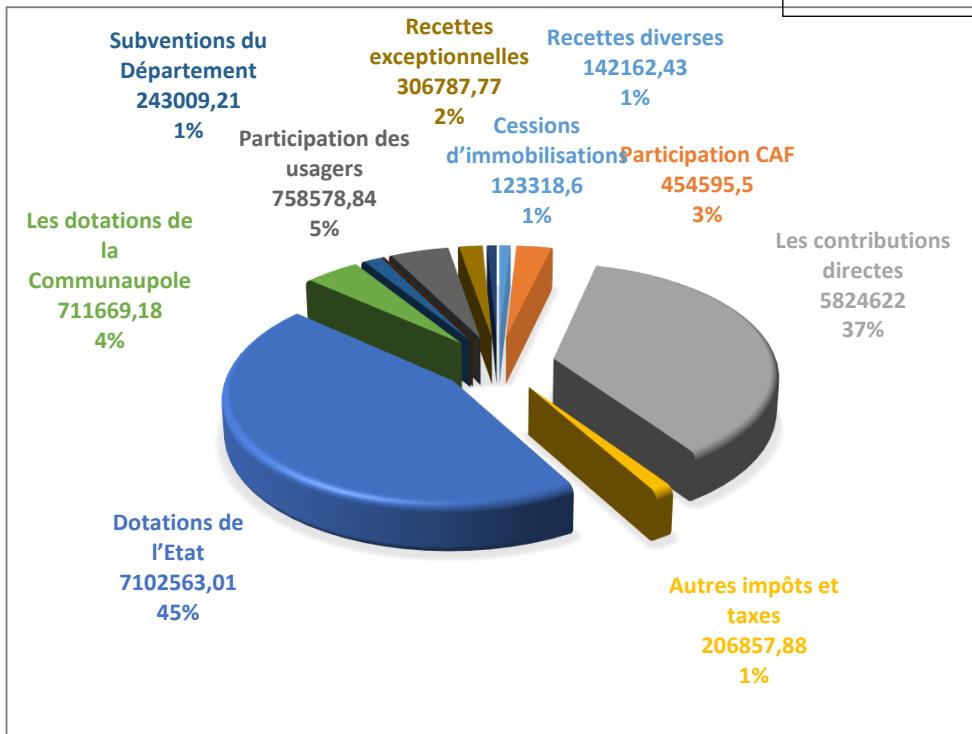
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat 2023	944 417,42 €	309 493,53 €	1 253 910,95 €
Recettes 2024	15 879 164,42 €	4 046 728,94 €	19 925 893,36 €
Dépenses 2024	14 841 911,56 €	3 727 154,45 €	18 569 066,01 €
Résultat cumulé à fin 2024	1 981 670,28 €	629 068,02 €	2 610 738,30 €
Reste-à-réaliser recettes		526 712,85 €	526 712,85 €
Reste-à-réaliser dépenses		1 336 296,68 €	1 336 296,68 €
Solde à la fin de l'exercice 2024	1 981 670,28 €	-180 515,81 €	1 801 154,47 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

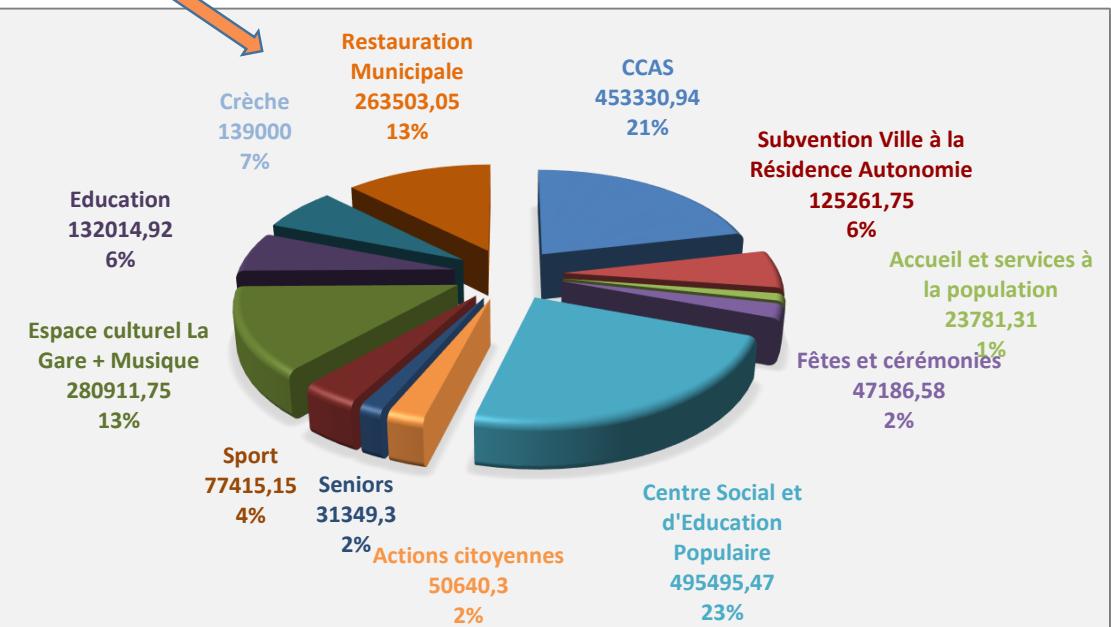
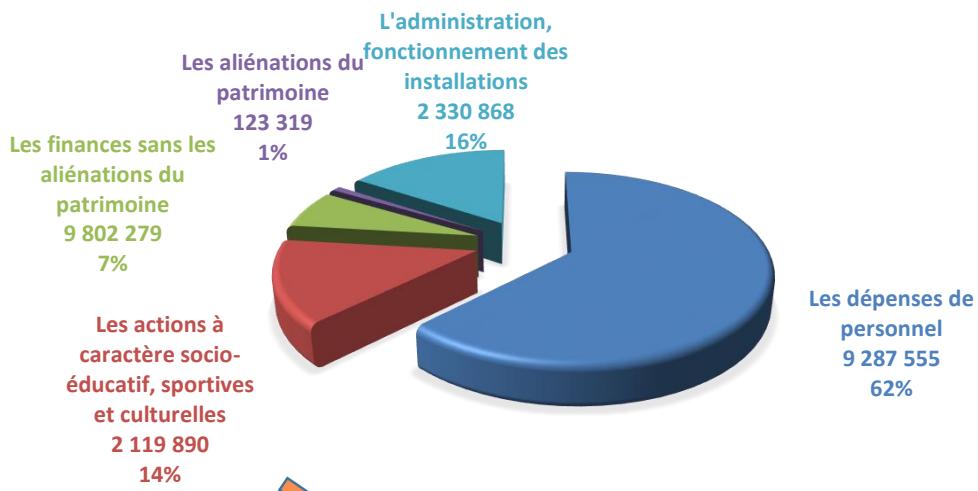
En section d'investissement	1 060 000,00 €
En section de fonctionnement	921 670,28 €

Les recettes de fonctionnement

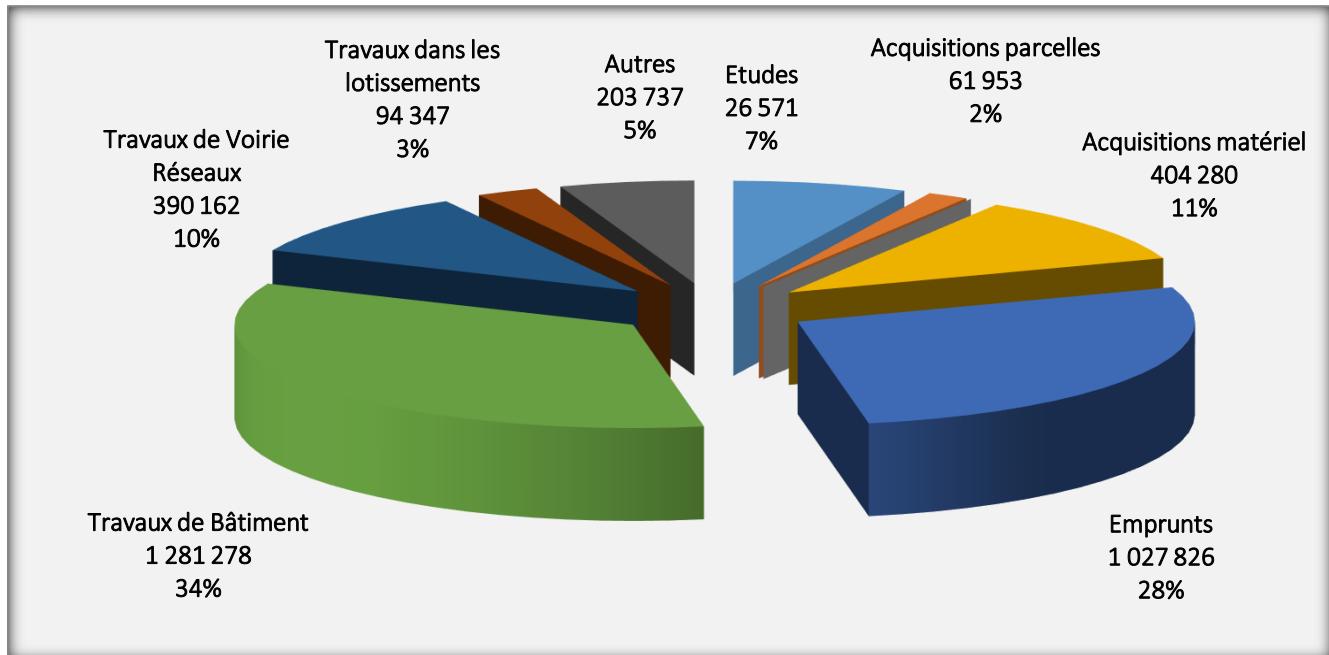
Accusé de réception en préfecture
062-216205708-20250625-SF-2025-CAVILLE-BF
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



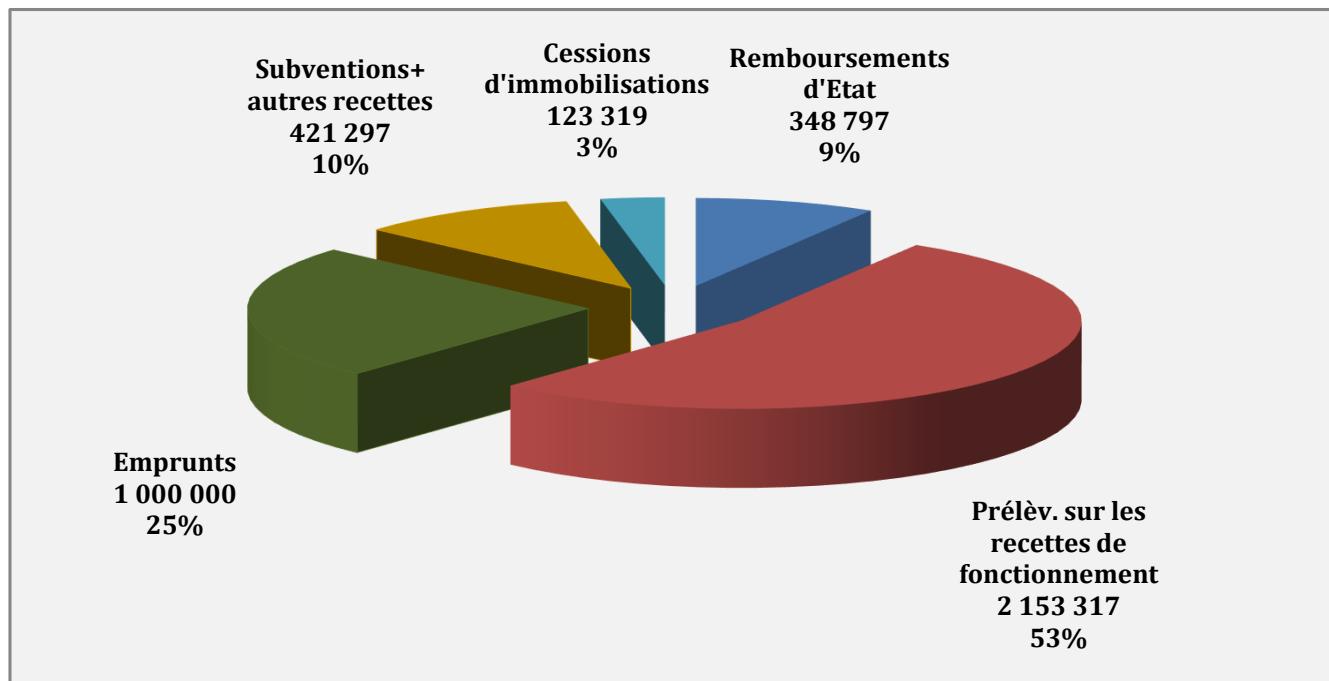
Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses d'investissement



Les recettes d'investissement



Etat de la dette

Accusé de réception en préfecture
062-216205708-20250625-SF-2025-CAVILLE-BF
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

En cours dette au 31 Dec 2024 :	8 077 094 €	
Capacité désendettement (en années) :	4,46	Seuil critique : entre 10 et 12 ans
Taux moyen au 31 Décembre 2024 :	2,01%	Durée résiduelle moyenne :
Nombre d'emprunts toxiques :	0	10 ans
Répartition de la dette par type de taux :		
	Taux fixe :	100%
	Taux variable :	0%

